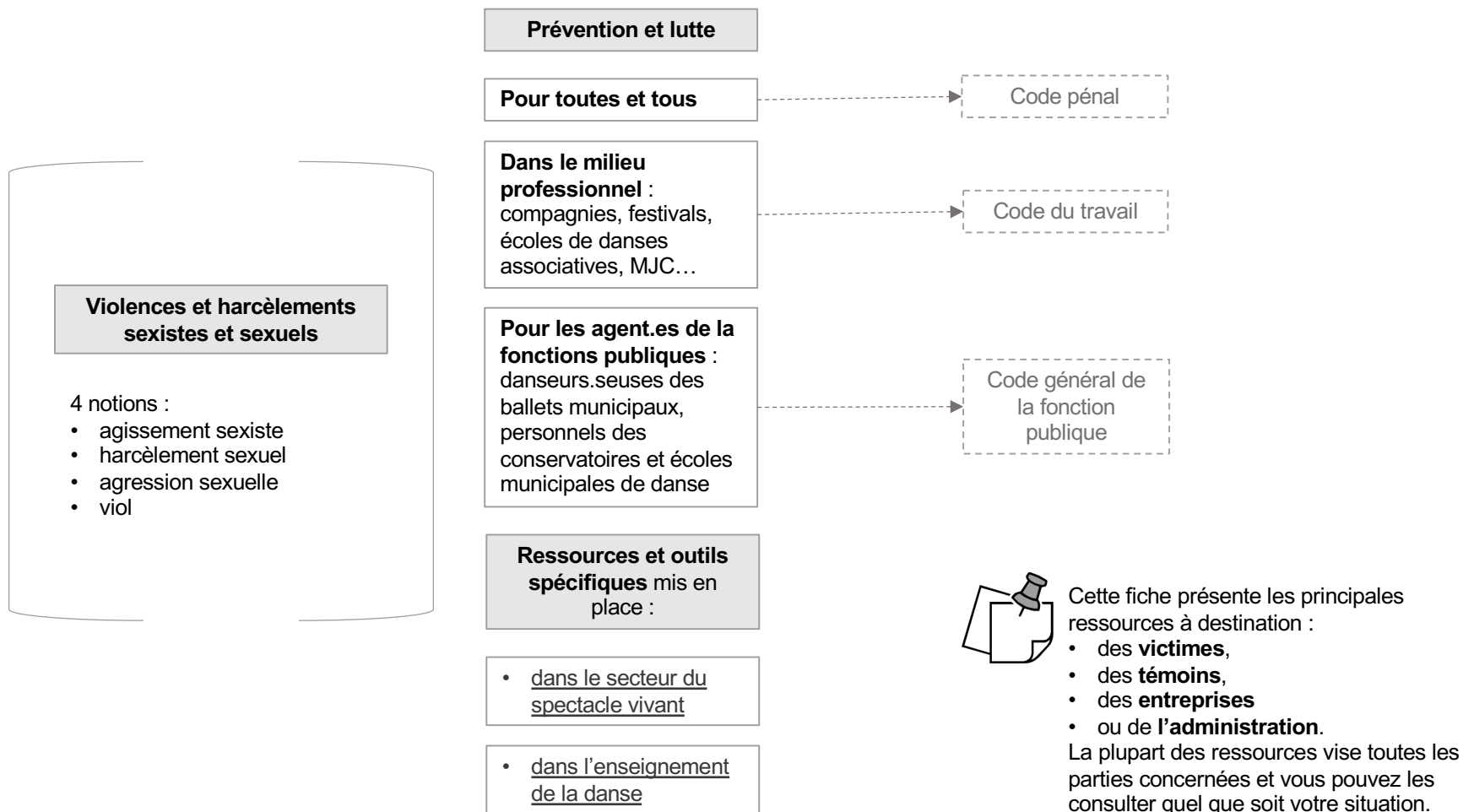


PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET HARCÈLEMENTS SEXISTES ET SEXUELS

Fiche Vie professionnelle

Centre national de la danse
Ressources professionnelles
+33 (0)1 41 839 839
ressources@cnd.fr
cnd.fr

EN BREF...





SOMMAIRE

p. 4 **DE QUOI PARLE-T-ON ?**

p. 5 **PERSONNES À CONTACTER**

p. 6 **ACCOMPAGNEMENTS ET OUTILS**

p. 7 **LIEUX ET SITES RESSOURCES**

DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT

p. 8 . PERSONNES À CONTACTER

p. 9 . DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES
ARTISTIQUES ET CULTURELLES (CCNEAC)

p. 10 . FICHES PRATIQUES ET OUTILS

p. 11 . LIEUX ET SITES RESSOURCES

p. 12 . INITIATIVES, RÉSEAUX, COLLECTIFS

p. 13 . RAPPORTS ET ÉTUDES

p. 14 . A L'ÉTRANGER

DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

p. 15 . PERSONNES À CONTACTER

p. 16 . FICHES PRATIQUES ET OUTILS

p. 17 . LIEUX ET SITES RESSOURCES

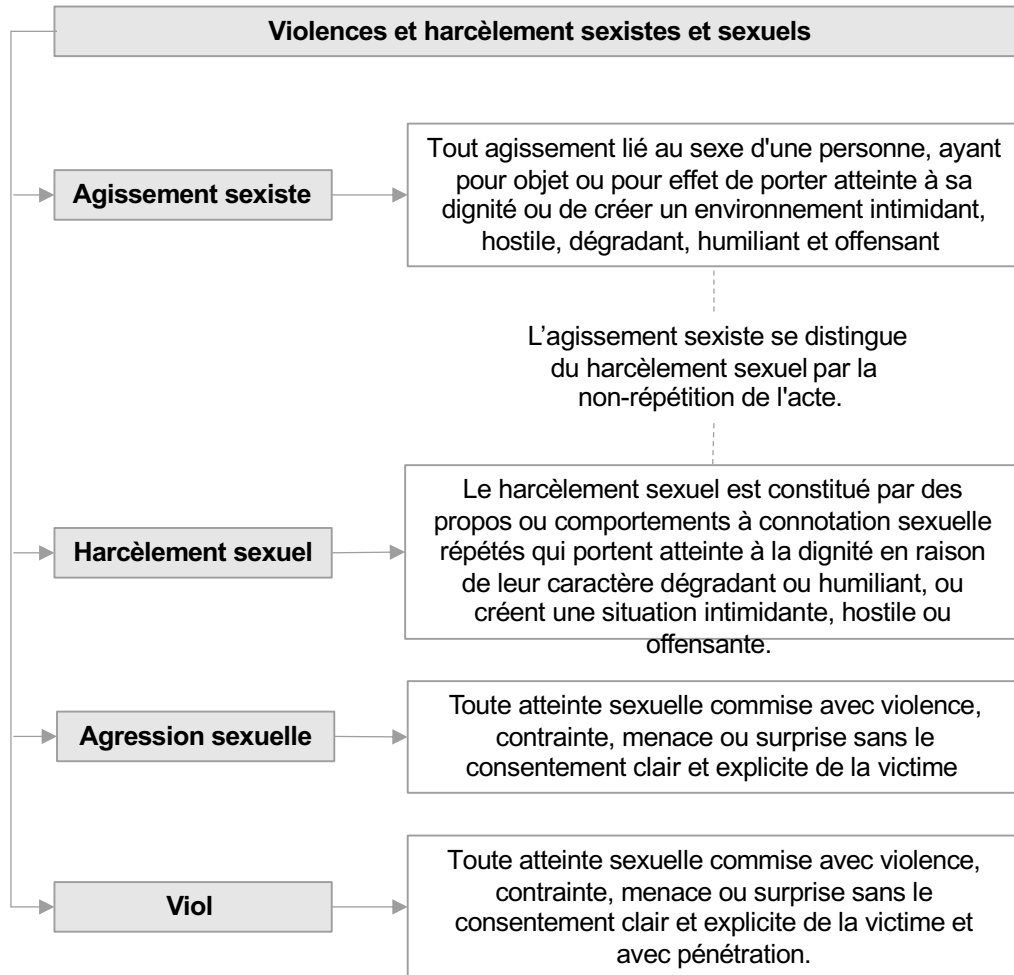
p. 18 . INITIATIVES

p. 19 . RAPPORTS ET ÉTUDES

p. 20 **FONDEMENTS JURIDIQUES**

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les violences et le harcèlement sexistes et sexuels concernent des situations dans lesquelles une personne impose à autrui un comportement à caractère sexuel, sans consentement.



Fixée par :

- le Code pénal
- le Code du travail
- et le Code général de la fonction publique

la réglementation met en place une protection visant au respect de l'intégrité et à la sécurité physique et morale de chacun.e, notamment dans le cadre professionnel et de l'enseignement.

PERSONNES À CONTACTER

Contacts d'urgence

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24



- Police : 17
- Numéro Européen d'Urgence : 112
- SMS, secours par écrit, par oral, par langue des signes française : 114
- SOS Violences Femmes : 3919

Défenseur des droits

Le défenseur des droits est une institution pour la défense des personnes dont les droits ne sont pas respectés. Il lutte contre les discriminations et favorise l'accès aux droits des victimes.



- Site : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr>

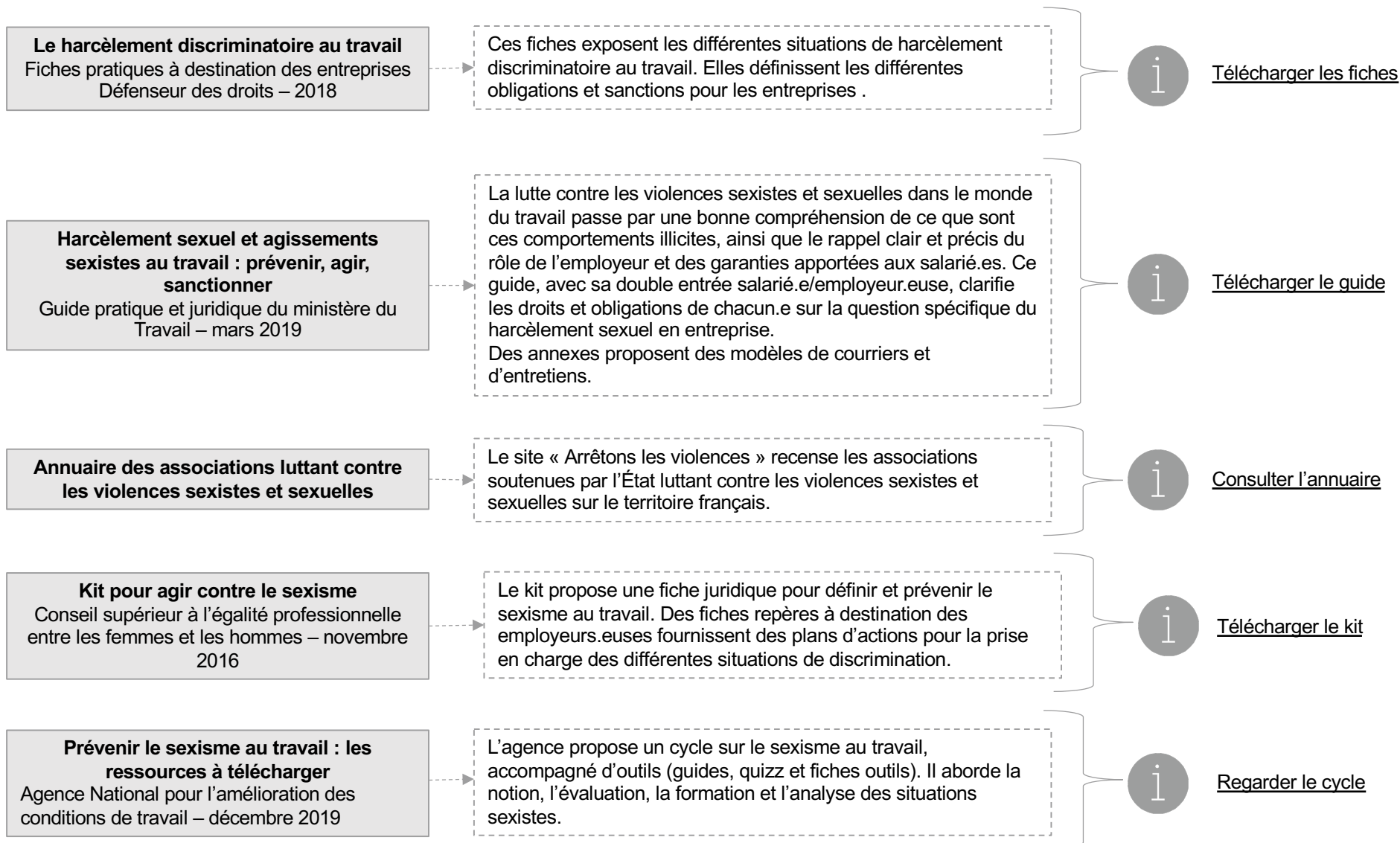
Signalements des violences sexistes et sexuelles

Portail de signalement gratuit et anonyme et disponible 24h/24 et 7 jours/7
Ce portail assure un accueil personnalisé et adapté, réalisé par un.e policier.ière ou un.e gendarme.

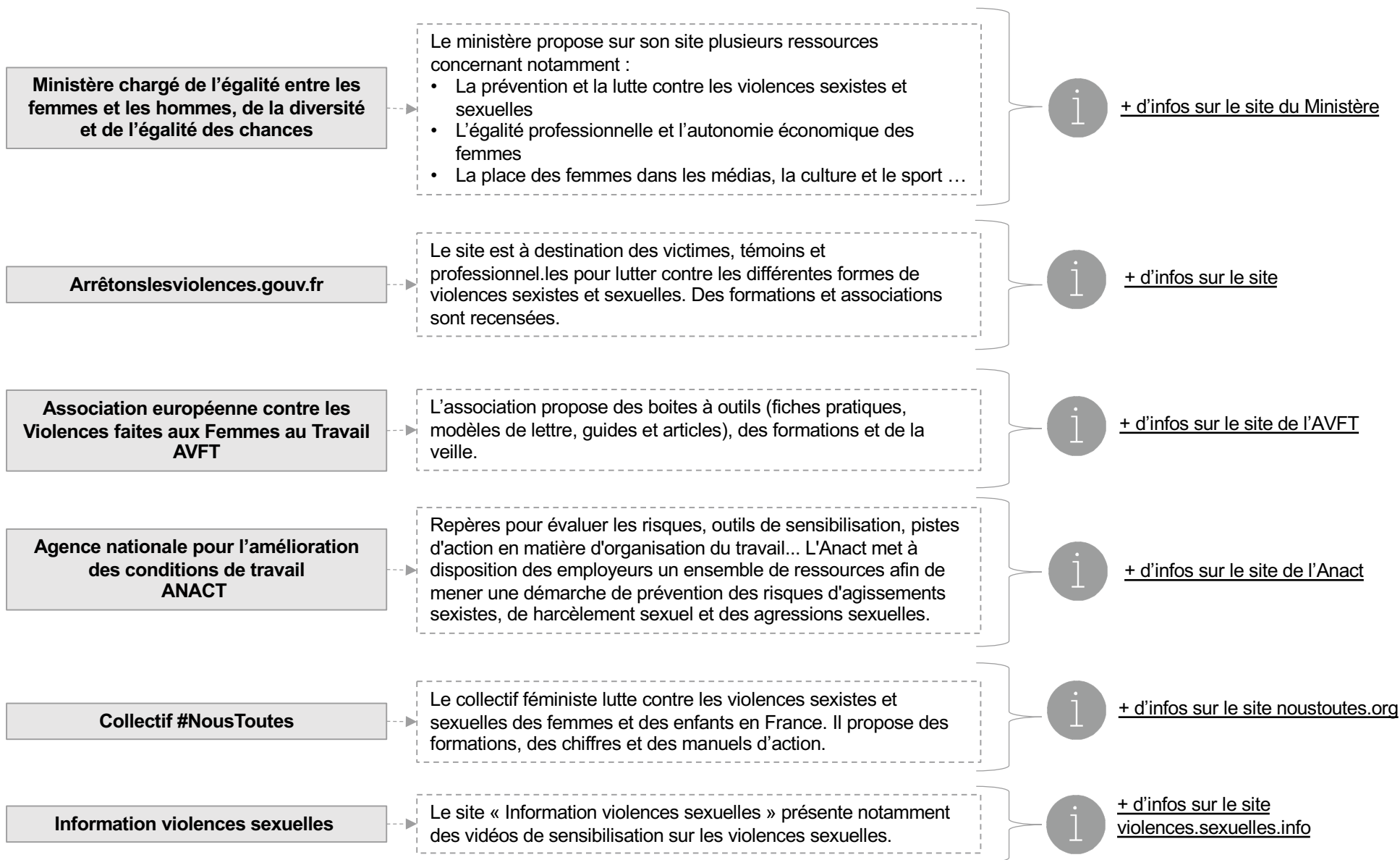


- [Chat anonyme avec la police, Réseau France Victimes](#)
- [Chat anonyme « En avant toutes »](#)

ACCOMPAGNEMENT ET OUTILS



LIEUX ET SITES RESSOURCES



DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – PERSONNES À CONTACTER

Cellule d'écoute
à destination des victimes ou témoins dans
le secteur du spectacle vivant
Audiens

Une cellule d'écoute est mise en place à destination **des victimes ou des témoins de viol, de harcèlement sexuel, de violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, de l'audiovisuel ou du cinéma.**



01 87 20 30 90
+ d'infos sur le site violences-sexuelles-culture.org

Cellules de signalement
Ministère de la Culture

La cellules de signalement assure un accompagnement juridique et psychologique **pour les agent.es des services centraux et déconcentrés du ministère de la Culture.**




0800 190 59 10 du lundi au vendredi de
9h à 13h
Code employeur : 1959
mél : Signalement-culture@conceptrse.fr
+ d'infos et plateforme de signalement

DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES (CCNEAC)

Accord portant sur la prévention et les sanctions des violences sexuelles et des agissements sexistes au travail
Organisations syndicales signataires de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles

Ajout d'un titre XVIII à la convention collective fixant les dispositions particulières en matière d'information et de sanction des actes et agissements sexistes et sexuels au sein des entreprises du secteur du spectacle vivant subventionné.

 [Consulter l'accord sur le site du Syndicat des cirques et compagnies de création \(SCC\) + d'infos Convention collective des entreprises artistiques et culturelles](#)



Cet accord ne s'applique pas (encore) à toutes les entreprises du secteur mais uniquement aux entreprises adhérentes à un syndicat signataire de l'accord.

Il a été signé par toutes les organisations syndicales signataires de la CCNEAC mais n'a pas encore été étendu par un arrêté du Ministère du Travail.



Champ d'application de la CCNEAC

Structures de droit privé et de droit public qui répondent à l'un ou plusieurs des caractères suivants :

- dont la direction est nommée par la puissance publique (État et/ou collectivités territoriales)
- dont l'un au moins des organes de décision comporte en son sein 1 représentant de la puissance publique
- bénéficiant d'un label décerné par l'État (compagnies dramatiques conventionnées, compagnies chorégraphiques conventionnées, scènes de musiques actuelles conventionnées et en général toutes structures conventionnées ou missionnées)
- subventionnées directement par l'État et/ou les collectivités territoriales dans le cadre de conventions pluriannuelles de financement, ou de conventions d'aides aux projets pour les compagnies dramatiques, chorégraphiques, lyriques, des arts de la piste ou de la rue, les ensembles musicaux ...

DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – FICHES PRATIQUES ET OUTILS

Pour les agent.es de la fonction publique
(danseurs.euses des ballets municipaux)

Fiches sur la conduite à tenir dans les situations de harcèlement sexuel au sein de la fonction publique
Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques – mars 2018

Ces fiches sont à destination des agent.es de la fonction publique, dont les danseurs.euses des ballets municipaux. Elles ont pour but de prévenir les situations de harcèlement sexuel.



[Consulter les fiches](#)

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique : Guide des outils statutaires et disciplinaires
Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques – novembre 2022

Ce guide conçu dans un souci pédagogique et d'accompagnement, présente les bonnes attitudes à adopter et expose les outils statutaires et disciplinaires susceptibles d'être mobilisés. Il vise à améliorer la prise en charge des signalements en favorisant une bonne compréhension de ce que sont ces comportements illicites et en rappelant clairement et précisément le rôle de l'employeur, ainsi que les garanties apportées aux agent.es.



[Télécharger le guide](#)

Fiche mémo relative aux violences et harcèlement sexistes et sexuels dans la culture
Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant – septembre 2022

Cette fiche liste différents ouvrages, guides pratiques et lieux ressources des violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant.



[Consulter la fiche](#)

Situations spécifiques aux métiers de la musique : identifier et prévenir les violences sexistes et sexuelles
Centre National de la Musique – janvier 2022

Ces fiches pratiques s'adressent aux personnes travaillant dans le secteur de la musique et des variétés et constituent un outil d'information pour prévenir les violences sexistes et sexuelles en :

- identifiant les points d'attention et de vulnérabilité sur leurs lieux de travail
- assurant une meilleure préparation, une meilleure réaction et une meilleure protection de chaque personne impliquée dans les situations identifiées.



[Consulter la fiche](#)

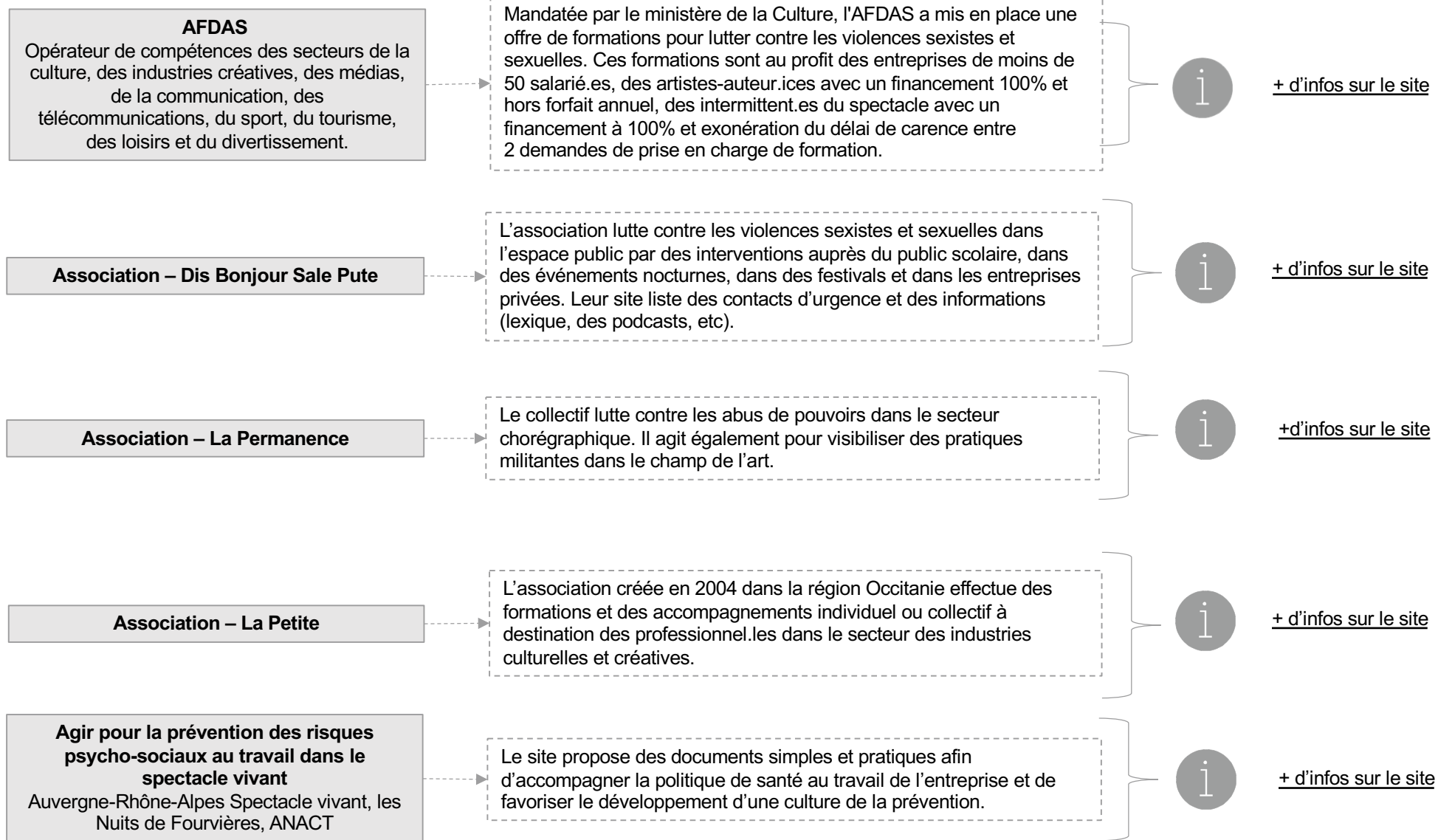
Kit de prévention des violences, du harcèlement sexuel et du sexisme dans l'audiovisuel et le cinéma
CCHSCT de la Production audiovisuelle et de la Production cinématographique et publicitaire – avril 2022

Le kit est conçu comme une boîte à outils pour prévenir les violences sexistes et sexuelles, les signaler, traiter les situations et signalements de faits relevant de ces violences.

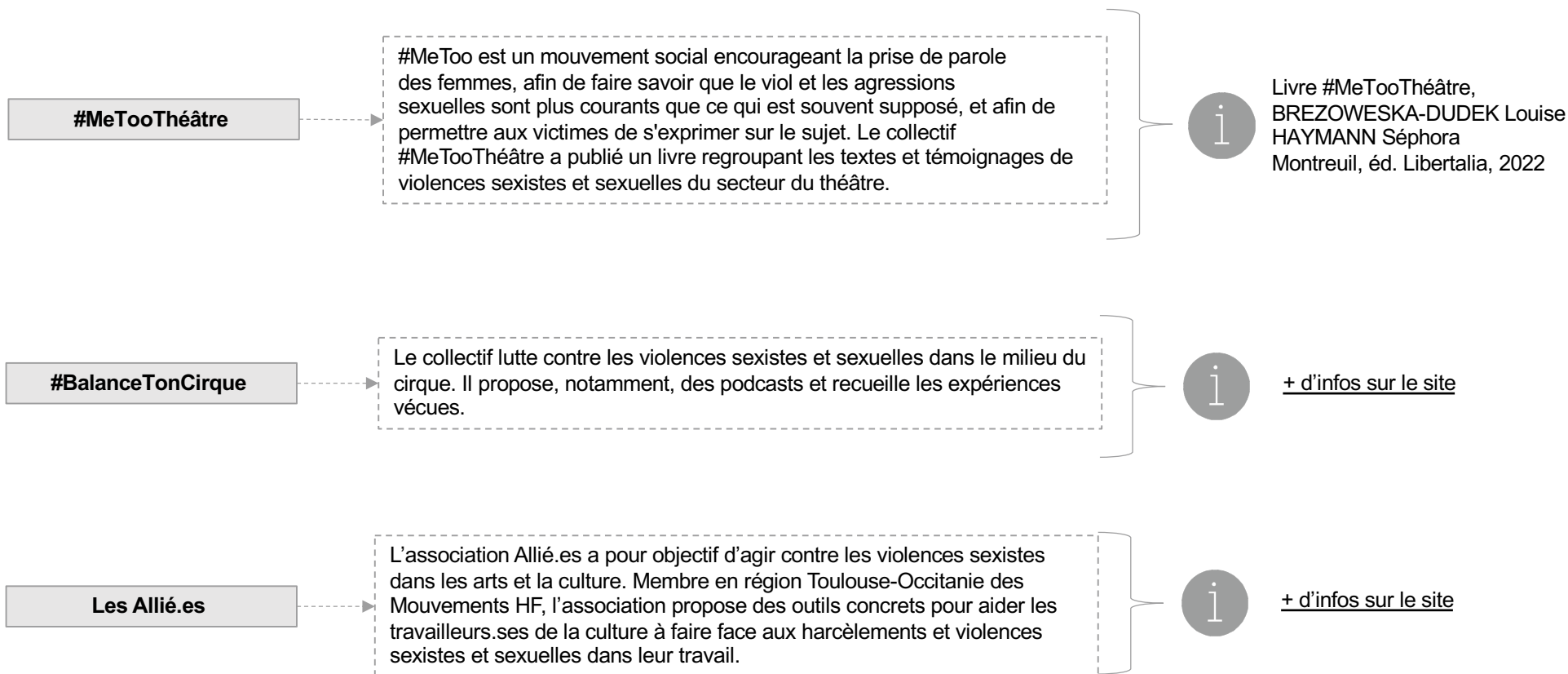


[Télécharger le kit](#)

DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – LIEUX ET SITES RESSOURCES



DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – INITIATIVES, RÉSEAUX, COLLECTIFS



DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – RAPPORTS ET ÉTUDES

Plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant
Ministère de la Culture – 25 novembre 2021

Les structures subventionnées devront respecter cinq engagements pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et bénéficier ainsi du soutien du ministère :

- la conformité avec le droit du travail,
- la mise en place de dispositif de signalement interne,
- la formation des équipes,
- la sensibilisation,
- et l'évaluation des actions suivies.



[+ d'infos sur le site du Ministère](#)

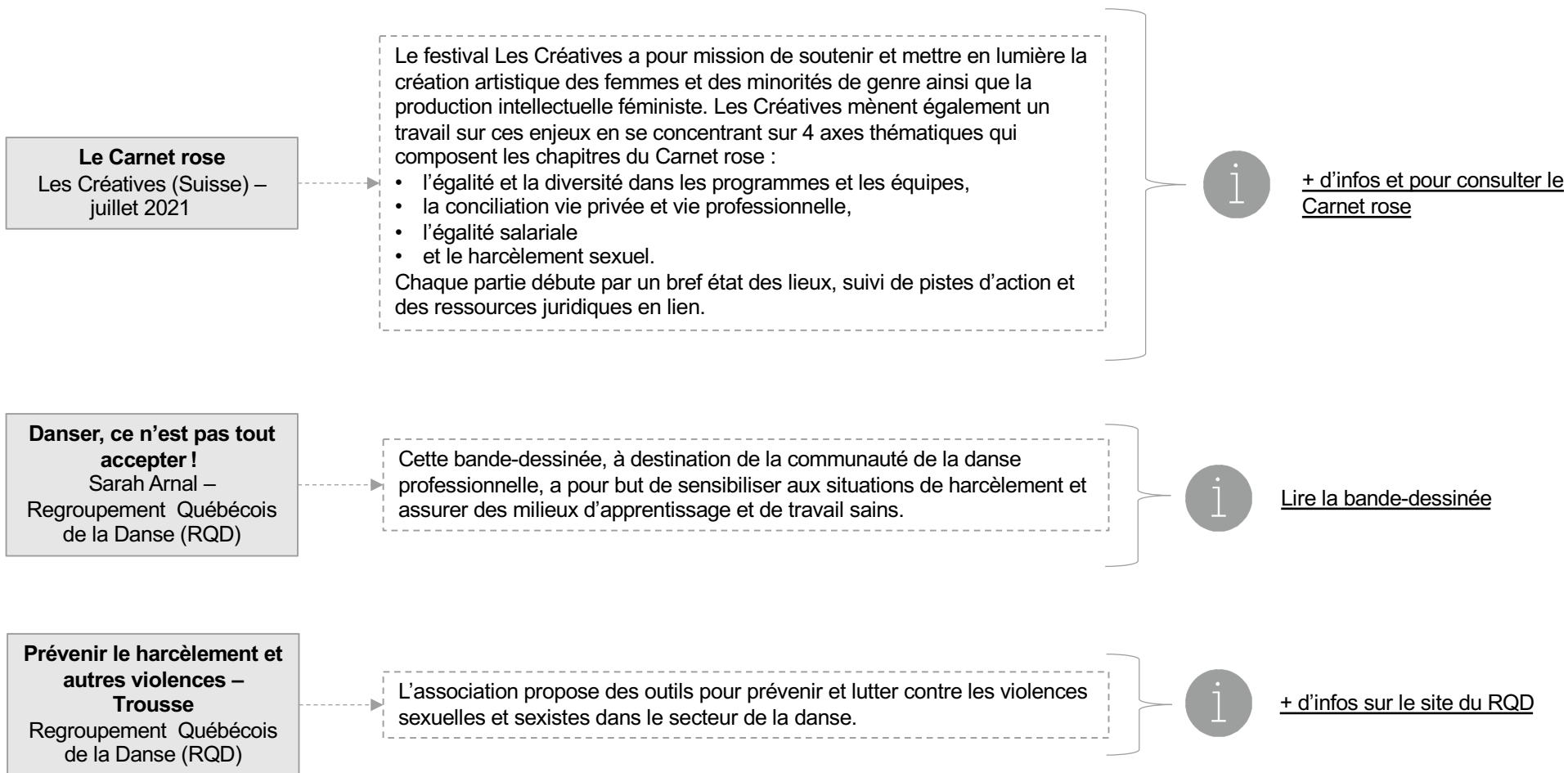
#MeToo in the Arts : From call-outs to structural change
Shared Initiatives For Training (SHIFT) Culture
– novembre 2021

Dans le cadre de ses travaux sur les relations de genre et le pouvoir, le SHIFT (Shared Initiatives For Training) Culture, initié par 9 réseaux et plateformes culturels européens, a publié une étude sur le harcèlement sexuel et les abus de pouvoir dans le secteur culturel. Cette étude propose plusieurs recommandations pratiques qui peuvent être appliquées par les structures culturelles, quelle que soit leur taille et leur portée.



[Téléchargez l'étude \(en anglais\)](#)
[Téléchargez la synthèse \(en français\)](#)
[+ d'infos sur le site shift-culture.eu](#)

DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – À L'ÉTRANGER



DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT – PERSONNES À CONTACTER

Cellule de signalement
Ministère de la Culture

La cellule de signalement assure un accompagnement juridique et psychologique **pour tous.les étudiant.es des écoles d'enseignement supérieur dépendantes du ministère de la Culture.**



0800 190 59 10 du lundi au vendredi de 9h à 13h
Code employeur : 1959
mél : Signalement-culture@conceptrse.fr
+ d'infos et plateforme de signalement

DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT – FICHES PRATIQUES ET OUTILS

Pour les agent.es de la fonction publique
(conservatoires, écoles de danses
municipales)

Fiches sur la conduite à tenir dans les situations de harcèlement sexuel au sein de la fonction publique

Ministère de la Transformation et de la Fonction
publiques – mars 2018

Ces fiches sont à destination des agent.es de la fonction publique dont les personnels des conservatoires et écoles municipales d'enseignement de la danse. Elles ont pour but de prévenir les situations de harcèlement sexuel.



[Consulter les fiches](#)

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique : Guide des outils statutaires et disciplinaires

Ministère de la Transformation et de la Fonction
publiques – novembre 2022

Ce guide conçu dans un souci pédagogique et d'accompagnement, présente les bonnes attitudes à adopter et expose les outils statutaires et disciplinaires susceptibles d'être mobilisés. Il vise à améliorer la prise en charge des signalements en favorisant une bonne compréhension de ce que sont ces comportements illicites et en rappelant clairement et précisément le rôle de l'employeur, ainsi que les garanties apportées aux agent.es.



[Télécharger le guide](#)

Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir

Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse
– août 2021

Le guide constitue une ressource pour aider les équipes éducatives des collèges et des lycées à mieux prévenir et agir face aux situations liées à des comportements sexistes, à des violences à caractère sexuel et à leurs conséquences.



[+ d'info sur le site du
Ministère](#)

Brochure d'information à destination des enfants « Quand on te fait du mal - information sur les violences et leurs conséquences » –

Association Mémoire Traumatique et Victimologie –
Muriel Salmona

Mémoire Traumatique et Victimologie est une association pour la formation, l'information et la recherche sur les conséquences psychotraumatiques des violences. Elle a pour but d'améliorer l'identification, la protection et la prise en charge des victimes de violences par une meilleure information du public et la connaissance et compréhension des conséquences des violences, dans l'optique de lutter contre toutes les violences et d'améliorer leur prévention.



[Télécharger la brochure](#)

DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT – LIEUX ET SITES RESSOURCES

Colosse aux pieds d'argile

L'association a pour but la prévention aux risques de pédocriminalité, de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement, la formation des professionnel.les ainsi que l'accompagnement et l'aide aux victimes. Initialement spécialisée dans le milieu sportif, l'association agit aujourd'hui dans tous les milieux en lien avec des mineur.es.



+ d'infos sur le site

Le Clashes – Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur

Association féministe ouverte à l'ensemble des étudiant.es, doctorant.es, enseignant.es et/ou chercheur.euses et personnels BIATSS. Elle informe sur les moyens de se défendre et sur les notions des violences et produit des ressources (guides, affiches...). Un espace est disponible sur le site pour témoigner..



+ d'infos sur le site

DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT – INITIATIVES

Plan fédéral contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels
Fédération française des écoles de cirque (FFEC) – avril 2022

La FFEC s'engage dans la mise en œuvre d'un plan de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.



[+ d'infos sur le site](#)

DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT- RAPPORTS ET ÉTUDES

**Paroles étudiantes sur les violences
sexuelles et sexistes**

Observatoire étudiant des violences sexuelles
et sexistes dans l'enseignement supérieur -
octobre 2020

Cette enquête nationale concerne les violences sexuelles et
sexistes au sein des établissements d'enseignement.



[Télécharger le rapport](#)

FONDEMENTS JURIDIQUES



Code pénal

- Harcèlement sexuel : [article 222-33](#)
- Agression sexuelle: [articles 222-22 et suivant](#)
- Viol : [article 222-23](#)

Code de procédure pénale

- Obligation de tout agent public de signaler les crimes et délits au procureur de la République : [article 40](#)

Code du travail

- Agissement sexiste : [article L1152-1 et suivants](#)
- Harcèlement sexuel : [article L1153-1 et suivants](#)
- Obligation de l'employeur de prendre les mesures nécessaires : [article L4121-2](#)

Code général de la fonction publique

- Discriminations liées au sexe et harcèlement : [articles L131-1 à 135-6](#)

Textes de lois

- [Loi n°2021-2018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail](#)
- [Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes](#)
- [Circulaire du 3 septembre 2018 relative à la présentation de la loi n°2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes](#)
- [Loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel](#)
- [Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors.](#)
- [Circulaire n° SE1 2014-1 du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la fonction publique](#)

Pour toute question concernant cette fiche : ressources@cnd.fr